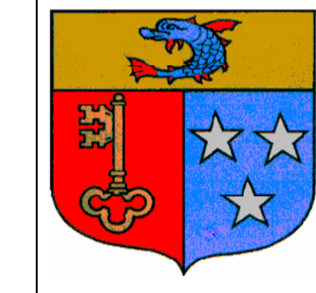


4.2.a Documents graphiques du règlement

Plan général, sur l'ensemble du territoire communal
Echelle 1/5000

Projet en date du 31 juillet 2024



LES ZONES ET LES SECTEURS

- ZONES URBAINES**
 - Ua Zone agglomérée dense du bourg
 - Ub Zone bâtie de densité moyenne
 - Uc Zone bâtie de faible densité
 - Ud Zone urbaine à destination d'hébergement
 - Uh Zone bâtie existante (gestion du bâti existant)
 - Ue Zone d'équipement public
 - Uy Zone industrielle du Parc de Chesnes
 - Uya Zone industrielle liée à la gestion des déchets (exploitation en cours)
 - Uyd Zone industrielle (secteur réaménagé du centre d'enfouissement)
 - Ux Zone d'équipement public de la station d'épuration de Traffeyère
- ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES**
 - A Zone agricole
 - Aa Zone agricole stricte (nouvelle construction interdite)
 - An Zone agricole à enjeux naturels et paysagers
 - N Zone naturelle et forestière
 - Na Zone naturelle d'équipement public de sports et loisirs
 - Ny Zone naturelle correspondant aux secteurs du site d'enfouissement de déchets et à ses bassins de rétention
 - Nz Zone naturelle correspondant aux espaces verts du Parc de Chesnes
- ZONES URBAINES**
 - AU Zone d'urbanisation future
 - AUI Zone à aménager à vocation d'activités artisanales

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)
Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "BR" dans le règlement partie écrite).
Hors de la cartographie "Exposition au retrait-gonflement des sols argileux" de 2021
concerne l'ensemble de la commune.

- SECTEURS DE RISQUES NATURELS - classes de risques et types d'édifices traduisant la carte des aléas 1/5000. Atp/Géotiques. Août 2022**
 - R "inconstructible sauf exceptions" (R)
 - Ri' Risque d'inondations en pied de versant
 - Rc' Risque de crues des rivières
 - RcN Risque de ruissellements et tassements sur versant
 - Rg Risque de glissements de terrain
 - B1'1 Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)
 - B1'2 Risque d'inondations en pied de versant
 - B2'2 Risque de crues des rivières
 - Bv2 Risque de ruissellements et tassements sur versant
 - Bg Risque de glissements de terrain

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

- SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES - classes de risques et types d'édifices traduisant la carte des aléas 1/5000. Atp/Géotiques. Août 2022**
 - SP1 (155 mètres)
 - SP2 (15 mètres)
 - SP3 (10 mètres)
 - Canalisation de gaz Etrez-Tersanne
 - SUP 1 (390 mètres)
 - SUP 2 et SUP 3 (5 mètres)
 - Secteur de servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société SUEZ RV CENTRE EST

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

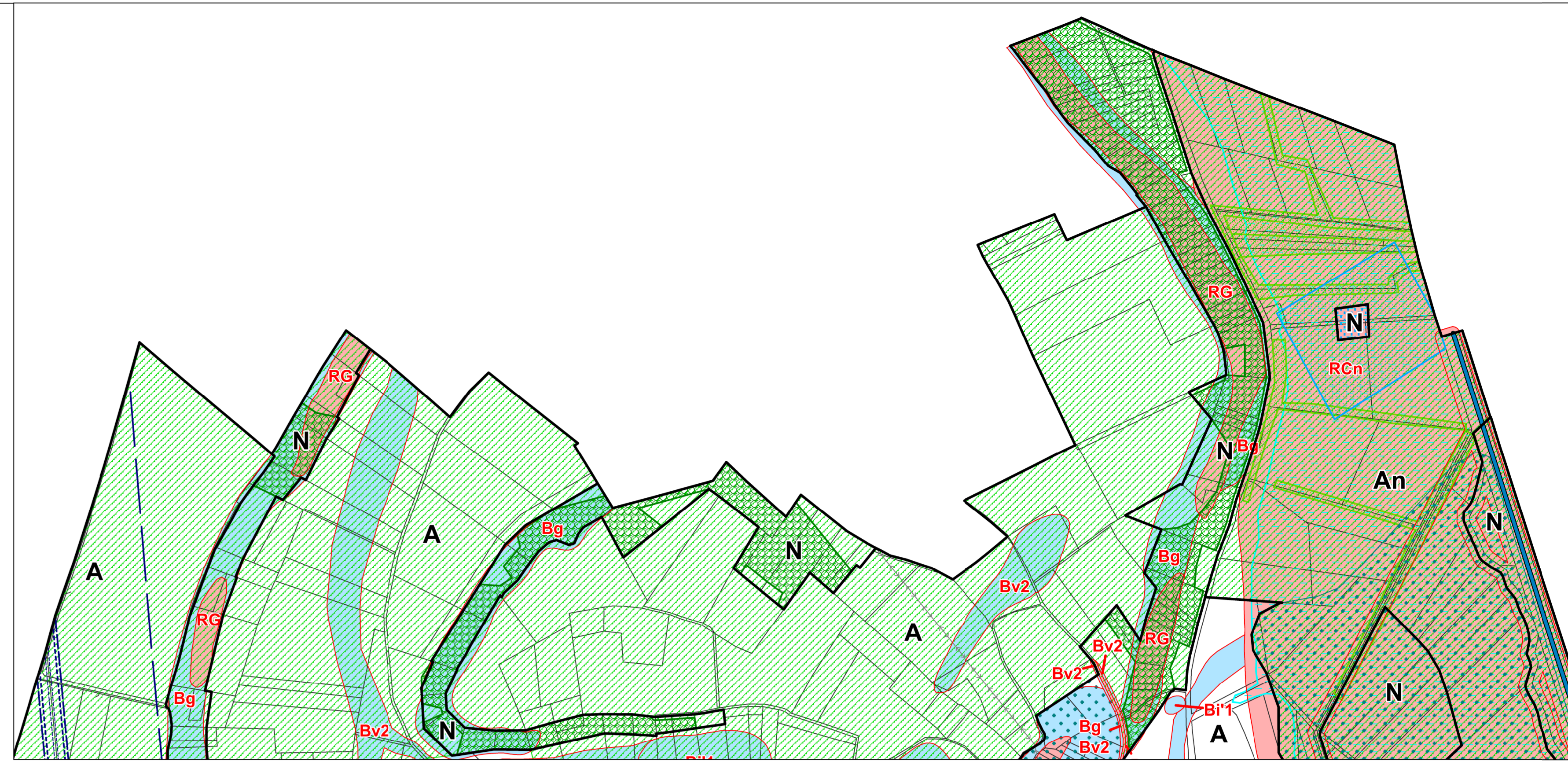

- SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL - cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)**
 - Secteur de protection de captage (périètre immédiat)
 - Secteur de protection de captage (périètre rapproché)
 - Secteur de protection de captage (périètre éloigné)
 - Exposés Boisés Classés
 - Elément Naturel Remarquable du Paysage
 - Zone humide
 - Condidor écologique
 - Secteur d'intérêt scientifique
 - Secteur d'intérêt scientifique ponctuel

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS**
 - Secteur réservé pour la réalisation de logements locaux sociaux
 - Servitude de mixité sociale
 - Vie nouvelle (tracé de principe)
 - Variante 1
 - Variante 2

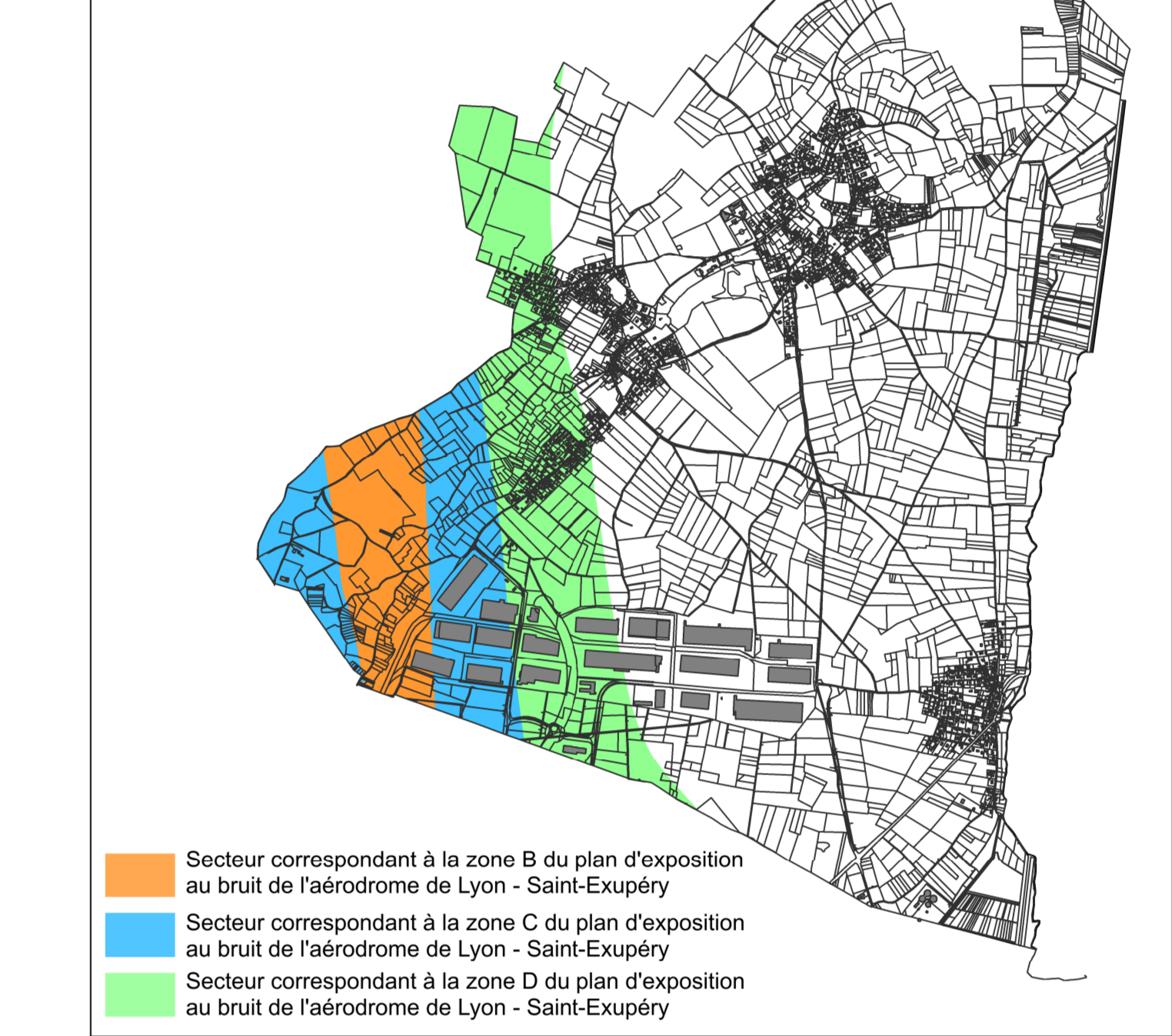
AUTRES INFORMATIONS

- AUTRES INFORMATIONS**
 - Lignes Haute-Tension
 - Canalisation de gaz Etrez-Tersanne
 - Pipeline SPSE (PL1 et PL2)
 - Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'annexe préfectoral présenté en pièce annexée au PLU)
 - Digues



SECTEURS DE NUISANCES SONORES AERIENNES

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)



RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

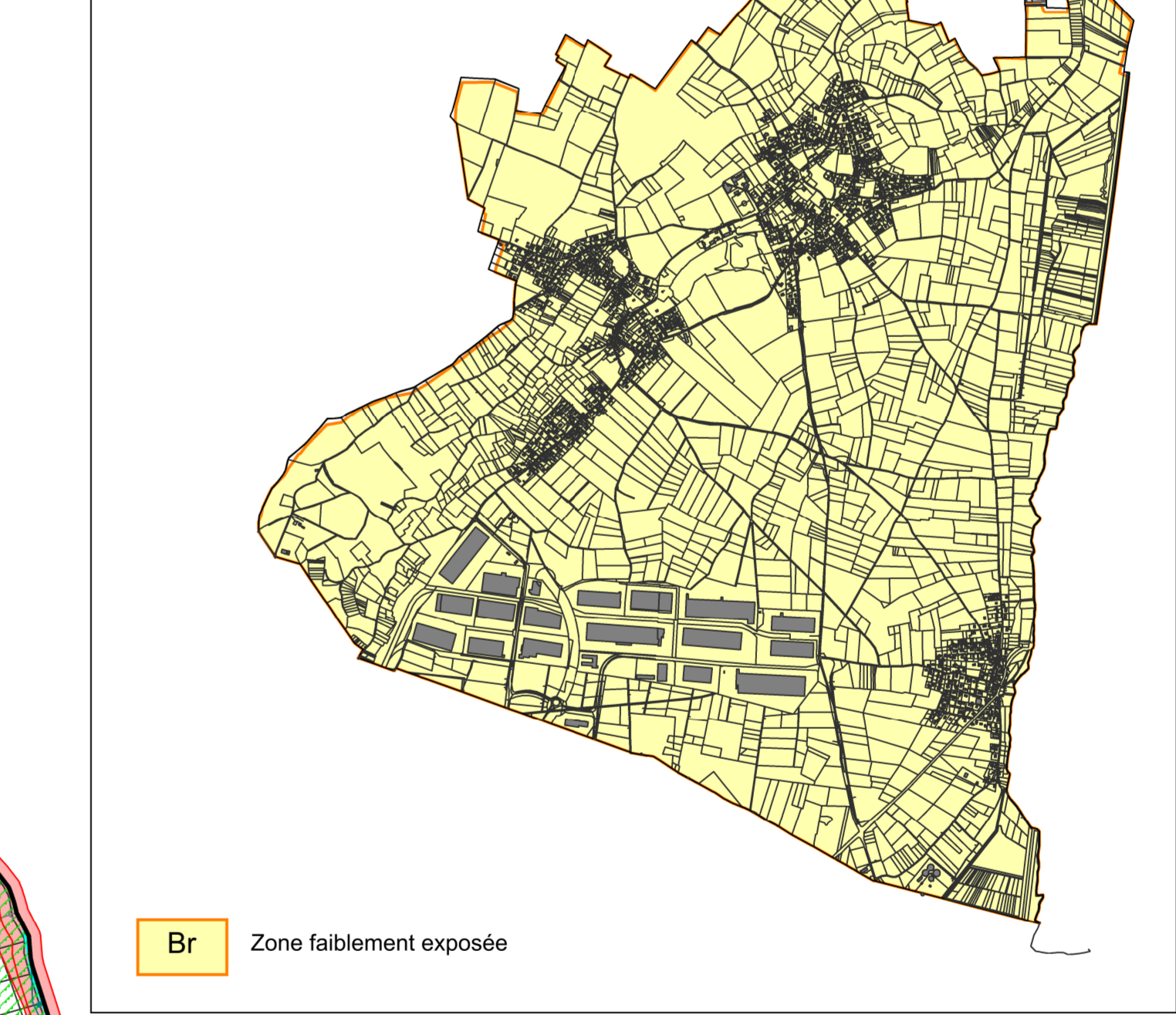
cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

N°RS	Objet	Beneficiaire	Surface
1	Aménagement d'un complexe sportif (terrains de foot, tennis, tennis, ...)	Commune	41 000 m²
2	Equipement de la route de Montolieu (3 mètres)	Commune	725 m²
3	Equipement mode doux (2 mètres)	Commune	188 m²
4	Aménagement d'un parking	Commune	1 133 m²
5	Amélioration de la stabilité du carrefour (accidents)	Commune	630 m²
6	Aménagement sportif et pays	Commune	8 750 m²
7	Equipement public de sport et loisirs	Commune	6 240 m²
8	Deuxième route (possibilité de sens unique)	Commune	4 542 m²
9	Voirie à créer	Commune	760 m²
10	Aménagement d'un espace piétonnier	Commune	18 000 m²
11	Equipement de la route des Etais (2 mètres)	Commune	1 590 m²
12	Aménagement d'un abri bus et de places de stationnement	Commune	1 385 m²
13	Aménagement de trottoirs de voirie et stationnements	Commune	2 890 m²
14	Aménagement d'un cheminement mode doux (4 mètres)	Commune	1 890 m²
15	Requadrage et sécurisation du carrefour	Commune	345 m²
16	Aménagement d'un espace vert	Commune	240 m²
17	Equipement mode doux (2 mètres)	Commune	2 842 m²
18	Aménagement d'un espace vert autour de la vieille tour	Commune	17 490 m²
19	Equipement de la voirie et stationnements (10 mètres)	Commune	2 710 m²
20	Equipement mode doux (3 mètres)	Commune	4 485 m²
21	Haie plantée de 10 mètres de part et d'autre de la route de Paris	Commune	15 800 m²
22	Equipement mode doux et aménagements paysagers (10 mètres)	Commune	23 270 m²
23	Aménagement d'un parking	Commune	635 m²
24	Equipement mode doux (2 à 5 mètres)	Commune	3 140 m²
25	Aménagement de stationnements	Commune	1 100 m²
26	Mise en valeur de la vieille ferme du Bas-Bonce	Commune	1 500 m²
27	Equipement mode doux et stationnements (5 mètres)	Commune	1 155 m²
28	Equipement mode doux (2 mètres)	Commune	370 m²
29	Sécurisation du stationnement	Commune	50 m²
30	Equipement de chemins et aires de stationnement (pompiers)	Commune	175 m²
31	Aménagement de chemins et aires de stationnement (pompiers)	Commune	2 175 m²
32	Aménagement du carrefour	Commune	265 m²
33	Amélioration du carrefour (visibilité)	Commune	103 m²
34	Equipement mode doux (3 mètres)	Commune	150 m²
35	Impasse de la Vie Saure	Commune	390 m²
36	Aménagement du carrefour	Commune	155 m²
37	Aménagement mode doux (2 mètres)	Commune	1 162 m²
38	Equipement mode doux (2 mètres)	Commune	200 m²
39	Aménagement d'une aire de retournement	Commune	860 m²
40	Equipement mode doux (2 mètres)	Commune	3 140 m²
41	Aménagement du carrefour	Commune	75 m²
42	Conditionnement du chemin piéton existant	Commune	150 m²
43	Equipement mode doux (2 mètres)	Commune	675 m²
44	Aménagement de trottoirs de voirie (espace vert)	Commune	2 460 m²
45	Projet de VPS	Commune	243 400 m²
46	Projet de LCV Lyon-Turin	RF	377 500 m²
47	Aire de retournement et aire en impasse du Chemin de Rabrière	Commune	650 m²
48	Création de stationnements et d'une aire de retournement	Commune	1 440 m²
49	Création de stationnements et d'un abri bus	Commune	1 385 m²
50	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	650 m²
51	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	160 m²
52	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	350 m²
53	Equipement mode doux et aménagements paysagers (10 mètres)	Commune	26 620 m²
54	Aire de retournement - Impasse des Bâtes d'Is	Commune	970 m²
55	Equipement impasse des Narcisses (5 mètres)	Commune	300 m²
56	Aménagement de trottoirs de hameau	Commune	900 m²
57	Equipement de voirie	Commune	150 m²
58	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	445 m²
59	Equipement de voirie	Commune	50 m²
60	Amélioration de la visibilité du carrefour (alignement)	Commune	20 m²
61	Equipement de chemins de service	Commune	200 m²
62	Equipement de la route de Salades (mode doux)	Commune	1 470 m²
63	Aménagement du carrefour	Commune	540 m²

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

issus de la cartographie du BRGM



Liste des emplacements réservés pour la réalisation de logements locaux sociaux

N°ERS	Rue / Lieu-dit	Zone PLU	Pourcentage minimum de logements sociaux visés par le programme de logements locaux sociaux
1	Rue des Etais	UC	100% au moins 8 logements locaux sociaux

Liste des secteurs de mixité sociale

N°MRS	Rue / Lieu-dit	Zone PLU	Pourcentage minimum de logements sociaux visés par le programme de logements locaux sociaux
1	Centre-ville	Ua/Uc	15% au moins 8 logements sociaux
2	Le Chaffard	Ua/Uc	10% au moins 6 logements sociaux